

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt trois octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame PINEAU, Maire.

**Étaient présents :** MM. PINEAU, Maire, MORTEAU, BODET, SIRET, RIFFAUD, DELAIRE, CHAUVIÈRE, ALTARE, Adjoints, BÉVILLON, LANDAIS, PIVETEAU, BRIEAU, CROISÉ, REMAUD, HAYREAUD, BONNIN, LIMOUZIN, Nathalie BODET, GUERIN, MERLET, BARREAU, HERBRETEAU, GABORIEAU, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

- + Madame VERDEAU ayant donné procuration à Madame SIRET,
- + Madame GUICHETEAU ayant donné procuration à Madame PIVETEAU.

**Absents :**

- + Monsieur DURAND,
- + Monsieur CREPEAU ;

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil municipal. Madame PIVETEAU a été élue à l'unanimité..

Le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire tient à faire remarquer que la majoration de 15% accordée aux indemnités de fonction des adjoints est liée au fait que la commune est Chef-lieu de Canton. Cette majoration avait d'ailleurs déjà été accordée par délibération du 27 mars 2008. En l'occurrence il ne s'agit donc pas d'une seconde majoration de 15%

En outre, elle précise qu'elle n'a pas souhaité bénéficier de cette majoration pour elle-même alors qu'elle pouvait y prétendre.

Madame le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter une délibération supplémentaire relative à la vente d'une partie d'un fossé communal à Monsieur et Madame Jean-Michel GAUTREAU. Le conseil accepte à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

#### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ÉLABORÉ PAR VENDÉE EAU**

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation qui lui est faite du rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable élaboré par Vendée Eau et précise que ce rapport, dont les grands indicateurs sont retracés ci-dessous, est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

Nombre de communes	276 sur les 282 communes vendéennes (sauf Challans, La roche sur Yon, Fontenay le comte, Rocheservière, St Mars la Réorthe, St Philbert de Bouaine)
Population desservie	455 789 habitants
Volume d'eau acheté	45289949 m <sup>3</sup> (-2.44%) Dont 43 084549 m <sup>3</sup> aux SIAEP producteurs adhérents (-1.34%)

Origine de l'eau	90% eaux de surface 10% eaux souterraines
Nombre total d'abonnés en 2007	323 722 (+ 2.37%)
Volume consommé par les abonnés	32 916 042 m <sup>3</sup> (-3.34%)
Volume exporté	6 359 680 m <sup>3</sup> (-0.30%) Dont 5 334 952 m <sup>3</sup> vers des collectivités extérieures au département
Longueur du réseau	13857 km (+ 1.29%)
Rendement global du réseau	86.71% (-0.46%)
Indice global de perte en réseau	1.19 m <sup>3</sup> /jour/km
Montant total des recettes (CA 2007)	89 470 483.88 € (+ 1.47%)
Montant total des dépenses (CA 2007)	74 071 780.05 € (+ 8.98%)
Excédent d'exploitation propre à 2007	5 148 919.25 €
Excédents antérieurs	10 249 784.58 €
Résultat d'exploitation global	15 398 703.83 € (-23.56%)
Annuité de la dette en 2007	6 624 223.56 € (+ 0.2%)
Encours de la dette au 01.01.2007	14 096 434.43 €
Montant des investissements en 2007	25 650 000.00 € (-2.84%)
Abonnements semestriels	
1 <sup>er</sup> semestre 2006	44.50 € ht
2 <sup>e</sup> semestre 2006	44.50 € ht
1 <sup>ER</sup> semestre 2007	45.30 € ht
2 <sup>e</sup> semestre 2007	45.30 € ht

### **ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES 2009/2011 POUR LA POURSUITE DES ACTIONS VISANT À GARANTIR LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS**

Sur le rapport de Madame le Maire, et les précisions de Monsieur CHARLAT, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics sous l'égide du Centre de Gestion de la Vendée, coordonnateur du groupement, et décide d'y adhérer.

### **AMÉNAGEMENT DE L'EXTENSION DU LOTISSEMENT DU PETIT BOURBON – DÉTERMINATION DU PRIX DE CESSION NET TOTAL DES TERRAINS ACQUIS PAR LA COMMUNE À L'OPHLM DE LA VENDÉE.**

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, retient une valeur foncière de 114200.00 €uros, y ajoute la part de maîtrise d'œuvre des travaux fonciers pour 19734.00 €uros, la part de maîtrise d'œuvre BET VRD pour 28106.00 €uros ainsi que la part des intérêts d'emprunt sur 2 ans pour 42603.30 €uros déterminant ainsi le prix total net de la vente des parcelles ZW 259, ZW 331 et ZW 341 à L'OPHLM de la Vendée à 204643.30 €uros, charge Madame le Maire de négocier la cession avec l'OPHLM et rappelle que les énonciations de la délibération du 24 juillet 2008 sur le principe et les modalités de la cession restent inchangées.

Le dossier fait l'objet d'échanges au sein du conseil municipal, notamment sur les modalités de vente des futures parcelles ainsi que les obligations mises à la charge de l'OPHLM par la délibération du 24 juillet 2008. Monsieur CHARLAT rappelle les termes de cette délibération Monsieur LANDAIS souhaite que la commune soit associée aux rendez-vous de chantier de manière à pouvoir surveiller les travaux car il rappelle que la voirie qui sera privée reviendra dans le domaine public communal au bout d'un délai de 10 ans.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR RÉNOVATION DE FACADES, TOITURES ET ZINGUERIE**

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, à l'unanimité (25 voix pour les cinq premiers dossiers), puis hors la présence de Monsieur MERLET intéressé au dossier, à l'unanimité (24 voix pour le 6<sup>e</sup> dossier), attribue les subventions suivantes :

- ✚ 687.50 €uros à Monsieur Gérard BLANCHARD, pour un immeuble sis 12, rue des roses qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'urbanisme du 29 septembre 2008.
- ✚ 1143 €uros à Monsieur Fabrice MOREAU, pour un immeuble sis 74, rue Georges Clemenceau qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'urbanisme du 29 septembre 2008.
- ✚ 481.48 €uros à Monsieur Gérard VOYER, pour un immeuble sis 2, Avenue de la Promenade qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'urbanisme du 29 septembre 2008.
- ✚ 439.32 €uros à Monsieur Firmin ROUSSIERE, pour un immeuble sis 3, rue de Thouars qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'urbanisme du 29 septembre 2008.
- ✚ 2635.60 €uros à Monsieur Gilles MICHENEAU, pour un immeuble commercial sis 26, rue des Sables qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'urbanisme du 29 septembre 2008.

.../...

- ✚ 1143 €uros à Monsieur Henri MERLET, pour un immeuble sis 19, rue de Thouars qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'urbanisme du 29 septembre 2008.

Madame CHAUVIÈRE n'est pas favorable à l'inscription d'un crédit budgétaire aussi important (30 000 €uros au budget 2008) consacré aux subventions pour rénovation de façades, toitures et zingueries. Elle suggère que le crédit soit diminué. Madame le Maire précise que la commission urbanisme a d'ailleurs suggéré que les crédits soient employés pour des travaux d'accessibilité ; il y a d'ailleurs en ce moment un dossier au titre de l'accessibilité pour un commerce qui pose problème.

Monsieur BODET fait cependant remarquer que la commission urbanisme a déjà donné un avis favorable pour de nombreux dossiers de rénovation de façades, toitures et zinguerie et qu'il conviendra de les finaliser.

À la suite d'interrogations de certains conseillers, Monsieur CHARLAT précise que les façades prises en compte sont celles visibles de la rue, Monsieur BODET ajoutant que le taux maximum des subventions accordées pour les façades commerciales est supérieur à celui accordé pour les façades de maisons.

## **CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL – PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AIDE À LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – DEMANDE DE SUBVENTION**

### **CENTRE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT – DEMANDE DE SUBVENTION**

Sur le rapport de Monsieur RIFFAUD, le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 abstention, :

- ✚ Déclare que le projet de construction d'un troisième terrain de football est fondé car motivé par l'évolution qualitative et numérique du Football Club Essartais et la nécessité actuelle, faute de terrains suffisants, d'utiliser les terrains des communes voisines,
- ✚ Note que la dépense correspondante, à ce stade de la procédure peut être évaluée à 800 000 €uros HT hors acquisition des terrains,
- ✚ Décide de présenter le dossier de la construction et de l'aménagement d'un terrain de football afin de bénéficier des subventions conjuguées du Département de la Vendée et du CNDS, et sollicite lesdites subventions,
- ✚ Charge Madame le Maire :
  1. de mener à terme la procédure d'acquisition des terrains,
  2. de présenter le dossier administratif au titre du permis d'aménager (si nécessaire),
  3. de transmettre les différents dossiers de demandes de subventions au Conseil Général de la Vendée et à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Vendée pour instruction avant transmission au CNDS,
  4. d'initier en temps voulu l'appel public à la concurrence pour le choix des entreprises,
- ✚ décide du principe qu'il conviendra d'affermir lors du débat d'orientations budgétaires de l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- ✚ Rappelle qu'il devra à nouveau être consulté pour :
  1. approuver définitivement l'avant-projet, son plan de financement et son échéancier de réalisation,
  2. approuver l'ensemble des conditions d'acquisition des terrains
  3. autoriser Madame le Maire à signer les marchés de travaux postérieurement aux décisions qui auront été prises par la commission communale d'appel d'offres.

Monsieur RIFFAUD fournit les explications nécessaires quant au choix d'un terrain synthétique plutôt qu'en herbe. En compagnie d'Alain BODET il a visité trois terrains synthétiques dont celui de Saint-Fulgent pour lequel le coût annuel d'entretien s'élève à environ 5000 €uros contre 20 000 pour un terrain en herbe.

Madame BEVILLON demande quelle est la durée de vie d'un terrain synthétique ; Monsieur RIFFAUD répond qu'il y a une garantie de 10 ans. Les matériaux sont des matériaux de recyclage. Monsieur BODET précise que « l'herbe » est lestée avec du recyclage de pneumatiques ; il faut 6000 pneus pour un terrain.

L'incidence des équipements périphériques fait que le coût total d'un terrain en herbe est très supérieure à 50% de celui d'un terrain synthétique.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR SORTIES PÉDAGOGIQUES ÉCOLE PUBLIQUE – MODIFICATIF - /DÉCISION MODIFICATIVE N° 3**

Sur le rapport de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie la délibération du 21 février 2008 en portant le montant de la subvention pour sorties pédagogiques de l'école publique à 1484 €uros étant précisé que le montant individuel s'établit à 5.30 €, et prend la décision modificative – commune – n° 3 suivante :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses**

Article 6574 – subventions – chapitre 011 – fonction 20	+ 63.60 €
Article 022 – dépenses imprévues – chapitre 022 – fonction 01	- 63.60 €

### **CESSION À L'EURO SYMOBILIQUE PAR LA COMMUNE À LA SCI LE CLOSIS DU DÉLAISSÉ DE VOIRIE À L'EXTRÉMITÉ DE L'AVENUE DES BROSSES**

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 abstention, confirme la vente par la commune à la SCI le Closis du délaissé de voirie à l'extrémité de l'avenue des Brosses dans la mesure où, entretenu par la commune, il n'a plus d'utilité pour elle et n'est plus utilisé pour la circulation publique.

Madame le Maire précise en outre que l'aménagement du rond-point empiète sur le parking actuel du magasin WELDOM. Le délaissé de voirie servira donc à créer un parking pour le personnel de WELDOM mais ne devra pas être clôturé car il est grevé d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable qui devra rester accessible à tout moment aux services de VEOLIA.

### **CESSION D'UNE PARTIE D'UN FOSSÉ COMMUNAL**

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, hors la présence de Madame Nathalie BODET et de Monsieur RIFFAUD, intéressés au dossier, à l'unanimité (23 voix)

1. Accepte de céder à l'euro symbolique à Monsieur et Madame Jean-Michel GAUTREAU, 65 le Plessis Cosson, environ 275 ml du fossé établi sur la parcelle YP 6 et traversant la propriété des demandeurs,
2. Précise que l'acte notarié devra obligatoirement comporter les engagements pris par les acquéreurs : savoir :
  - ✚ Busage à leurs frais de la partie du fossé qu'ils acquièrent,
  - ✚ Débroussaillage régulier de la partie non busée du fossé en amont et en aval de leur propriété pour ne pas perturber l'écoulement des eaux,
3. Ajoute que les travaux de busage seront réalisés sous le contrôle des services techniques communaux,
4. Met à la charge des acquéreurs les frais d'acte notarié ainsi que tous les frais inhérents à cette vente,
5. Charge Maître Jean-Maurice DAVIET, Notaire associé aux Essarts, de l'établissement de l'acte correspondant,
6. Autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que l'ensemble des pièces inhérentes à cette vente.

Monsieur LANDAIS précise que le fossé est en tête d'un petit bassin versant et que de ce fait les écoulements seront peu importants.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire a reçu un courrier de l'association D.I.R.E.C.T. – association de défense des intérêts des riverains, de l'environnement, de la cuniculiculture et du tourisme – créée par les riverains concernés par le projet de sablière. Le conseil d'administration de l'association étant composé comme suit :

✚ Président	René MICHENAUD, La Robinerie
✚ Vice-président	Anthony RICUCCI, L'oie,
✚ Trésorier	Michel CHAILLOU, La Touche Bellevue,
✚ Secrétaire	Maryvonne BONNIÈRE, La Piltière,

✚ Membres : Francky DURANT, La Touche Bellevue  
 Michel CAILLAUD, La Robinerie,  
 Michel NICOU, La Robinerie,  
 Jean-Paul CAILLAUD, La Robinerie.

Madame le Maire précise que la maquette de la sablière n'est pas encore prête et ne peut donc être présentée au conseil municipal. L'initiateur du projet, de manière à protéger davantage l'environnement et à s'éloigner des habitations a décidé d'acquérir des terrains entre l'autoroute et le futur contournement des Essarts.

Ce projet nécessitera une modification du PLU et des enquêtes publiques ; de fait les essartais seront invités à donner leur avis.

En ce qui concerne le contournement des Essarts, Madame le Maire informe que le bureau d'études finalise des panneaux d'information qui retraceront toute la procédure. Comme dans le dossier de la sablière il faudra modifier le PLU et des enquêtes publiques seront conduites préalablement à la réalisation du projet que le Département situe alentour de 2015 car le contournement des Essarts va de pair avec celui de la Ferrière. Par ailleurs l'entreprise ARRIVÉ étudie un projet d'envergure s'insérant dans le contournement.

Madame PINEAU informe ensuite des travaux de signalisation horizontale – notamment des bandes rugueuses - qui viennent d'être réalisés par les services du conseil général sur la route de Saint-Martin-des-Noyers ; ils ont pour but de mieux marquer la courbe à l'entrée de la rue Saint-Michel et de faire ralentir les automobilistes étant ici précisé que la vitesse est limitée à 50 km/h. Elle rappelle l'accident dont a été victime un enfant à l'Élysée ; L'automobiliste ne s'est pas arrêté, il roulait à plus de 70 km/h.

Les travaux du rond-point des Charmettes débuteront réellement le 27 octobre après qu'une réunion de concertation en mairie ait calé les différentes phases d'interventions.

Les travaux d'assainissement de la RD 160 sont différés à 2009 pour des raisons techniques.

Le Trésor public doit libérer les locaux de l'ancienne Trésorerie des Essarts pour le 31 octobre prochain.

Le conseil municipal forme le vœu que le Trésorier-Payeur Général de la Vendée organise dans la commune des permanences de ses services de telle manière que les agents communaux n'aient pas à se déplacer à la Roche sur Yon.

La remise des prix des maisons fleuries a eu lieu le 22 octobre ; le village de la Miltière y a particulièrement été distingué.

Le véhicule publicitaire arrive dans les prochains jours ; la commune a d'ailleurs déjà reçu la carte grise. Il sera mis à la disposition des services techniques.

Le 90<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 sera célébré cette année. Le 11 novembre à 11 heures au monument aux morts des Essarts.

Une commémoration des français morts en Algérie se déroulera le 5 décembre à 11 heures. Un hommage particulier sera rendu à Charles KREB décédé le 27 septembre 1958 en Algérie. Sa famille et un de ses camarades de combat seront présents ce jour là.

Le bulletin municipal sera distribué le 6 novembre et comportera en encart un questionnaire du CLIC sur la mobilité des personnes âgées de plus de 70 ans.

Le livre de Jérôme BITEAU « unis comme au front : les combattants essartais morts pour la France, 1914-1919 » sortira officiellement le 25 octobre à l'occasion de la clôture de l'exposition sur la grande guerre dans la salle des mariages.

Une visite du patrimoine funéraire à laquelle Madame le Maire souhaite participer est organisée le 25 octobre à Mouchamps.

Monsieur MORTEAU, Madame le Maire et Monsieur ALTARE ont assisté à une réunion publique organisée par le Collectif pour un collège public aux Essarts. Au cours de cette réunion l'historique du dossier a été retracé de même que les démarches effectuées auprès des communes voisines et du Conseil Général. La prochaine rencontre aura lieu en novembre.

Le Département considère que le seuil de création d'un collège est de 600 élèves ; l'association qui a adopté le mode de calcul du Conseil Général considère que ce chiffre sera atteint d'ici 2012. Le Collectif va donc demander au Conseil Général, en novembre, de mettre le projet à l'étude au cours de l'année 2009.

Madame DELAIRE invite ceux de ses collègues qui le souhaitent à participer à une réunion sur le développement durable le 24 octobre à 18h30 au Boupère.

Elle ajoute que la date de dépôt des candidatures pour le prochain CMJ est fixée au 24 octobre, et les élections se dérouleront le 22 novembre. Entre temps, le 8 novembre, le CMJ actuel se réunira sur un projet de récupération de jeux et de jouets, pour faire le point sur les réalisations de l'année et éventuellement relancer l'opération « croissants téléthon » initiée par Madame NAVARRE.

Madame CHAUVIÈRE a eu 57 visiteurs à l'exposition sur la guerre de 14-18 ; elle regrette que peu de jeunes s'y intéressent.

Monsieur GABORIEAU informe que dans le cadre du jumelage, 11 allemands viennent aux Essarts entre le 6 et le 10 novembre ; ils assisteront entre autres au départ du Vendée Globe.

Monsieur MORTEAU, qui lui-même accueille, précise les conditions d'hébergement des allemands.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.